

A l'appui de sa demande de rescrit relatif à la part patronale titre restaurant, le demandeur doit a minima :

Indiquer :

- la valeur faciale du titre, le montant de la contribution de l'employeur ;

Détailler les conditions d'attribution du titre (bénéficiaires, circonstances ; etc....)

Préciser :

- S'il existe un restaurant d'entreprise ou interentreprises subventionné par l'entreprise ou le CE
- Si les salariés bénéficient par ailleurs de la fourniture de repas par l'employeur résultant d'une obligation professionnelle ou pris par nécessité de service